



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réservistes

Question écrite n° 60775

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la défense de lui indiquer quel est à ce jour le nombre de réservistes appartenant à la réserve citoyenne et leur répartition par grade et par année.

Texte de la réponse

Dernier volet législatif de la réforme des armées, la loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 réorganise les réserves militaires. Le nouveau concept d'emploi des réserves repose désormais sur la base d'un large recours au volontariat et sur la distinction entre une réserve opérationnelle et une réserve citoyenne. Cette dernière a pour vocation de contribuer, par des actions de rayonnement, au renforcement des relations entre les armées et la société civile et au développement de l'esprit de défense. Elle a aussi pour but, conformément aux termes de la loi, d'apporter un renfort à la réserve opérationnelle, comme ressource potentielle de complément. Le décret n° 2000-1170 du 1er décembre 2000 relatif aux conditions de recrutement, d'exercice d'activités, d'avancement, d'accès à l'honorariat et de radiation du personnel de la réserve militaire, a pour objectif de préciser les règles d'ordre statutaire applicables aux réservistes. Il détermine, en ce qui concerne la réserve citoyenne, les conditions dans lesquelles l'agrément pour accéder à celle-ci est accordé ou refusé. Dans ce cadre, le Conseil supérieur de la réserve militaire a été chargé d'émettre des propositions. Par ailleurs, une circulaire relative à son fonctionnement et à son organisation est en cours d'élaboration. Les informations demandées par l'honorable parlementaire, relatives à la répartition par armées et par grades des réservistes appartenant à la réserve citoyenne, font l'objet du tableau ci-dessous. Nombre de réservistes appartenant à la réserve citoyenne (volontaires agréés et anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité et non affectés dans la réserve opérationnelle) (Voir tableau dans J.O. correspondant)

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60775

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mai 2001, page 2664

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5579